

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 20 mars 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 mars 2017 sur convocation

Adressée par le Président le 13 mars 2017.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Laurence JOST, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Patrick BEIN, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Michel AUBRY, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, (Vice-président). Mesdames Christiane CUNY, Edwige TOMAZ. Messieurs Philippe REMY, Jean-Louis BATT, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Alain GRISE.

Excusés : Madame Nathalie CALMES-CARDOSO. Monsieur Régis SIMONI.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT, Francine MICHEL. Messieurs Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Suppléants excusés: Madame Véronique SLIPKO. Messieurs Jean-Claude CASNER, Jean-Paul HUMBERT.

Assistaient à la réunion : Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 06 mars 2017,
- 3) Communications,
- 4) Maison Ayadi à Rothau : proposition d'acquisition,
- 5) PFIL : propositions d'intervention,
- 6) Fonds de Solidarité : commune de Bourg-Bruche,
- 7) Compétence Eau-Assainissement : diagnostic, état des lieux,
- 8) « Une rose...un espoir » demande de subvention
- 9) Sportifs de haut niveau : demandes de subvention,
- 10) Taxes et produits irrécouvrables : admission en non valeur,
- 11) Logement insalubre Saâles : demande de subvention,
- 12) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 20 Février 2017 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 06 MARS 2017.**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 114,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise JUILLOT des travaux de remplacement de l'ouvrant de deux portes, deux gâches et d'une serrure au Hall Des Sports de Schirmeck pour un montant évalué à 529.00 € HT
- L'entreprise SATD, le contrôle principal basket relevable en charpente et mural, le contrôle principal but de handball au Hall Des Sports de Schirmeck pour un montant évalué à 600.00 € HT.
- L'entreprise MEA, la mise en place d'un support machine à la Salle Polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 1015.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

FERME DU BAMBOIS : MODIFICATION DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer le devis de modification de raccordement électrique de la Ferme du Bambois avec ENEDIS pour un montant de 1 650.00 € TTC.

3) COMMUNICATIONS,

- Les travaux sont en cours à la Ferme du Bambois.
- La préparation de chantier a débuté pour la Piscine à La Broque.
- Le multi accueil de Saulxures a été inauguré ce samedi 18 mars.
- M. Jean-Marc TODESCHINI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, est venu à Natzwiller, le lundi 13 mars dernier. Il a procédé, à cette occasion, à l'installation du Comité d'orientation pour la mise en valeur de l'auberge et de la villa du Struthof. Document joint.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante et une (41) voix pour et quatre (4) abstentions

VU l'avis de Monsieur l'Inspecteur Principal du Service des Domaines en date du 23 février 2017,

DECIDE d'acquérir

- les parcelles cadastrées comme suit:
 - o **Commune de Rothau, section 04, parcelle 297, village, d'une contenance de 7.71 ares, sol, bâtiment,**

Propriété de : Madame Vve SPILOTTI Odette, Vve AYADI au prix de **96 500.00 €**,

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de ces opérations,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les procès-verbaux d'arpentage et les actes notariés à intervenir,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2115

5) PLATEFORME D'INITIATIVES LOCALES (PFIL): PROPOSITIONS D'INTERVENTION.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2016, Messieurs Gillet et Froidefond, respectivement président et animateur de l'association Initiative Bruche Mossig Piémont sont venus présenter la Plateforme d'Initiatives Locales.

Cette association, sans but lucratif, contribue au développement économique et social du Territoire Bruche Mossig Piémont. Elle accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises dans la réalisation de leur projet :

- Par des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties pour renforcer les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises,
- Par un accompagnement pour les nouveaux entrepreneurs notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

En s'associant au dispositif de la PFIL, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pourrait conforter un outil de soutien au développement d'entreprises.

L'intervention de la Communauté de communes pourrait être de deux types :

- abonder les prêts d'honneur sur le territoire de la Vallée de la Bruche. Il y a environ 10 dossiers par an qui se répartissent entre création et reprise. Il faudrait que notre intervention soit un plus pour les entreprises de la Vallée. Il faudra donc déterminer le taux d'intervention et le montant.
- financer l'accompagnement (formation des parrains et temps de travail de l'animateur)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au financement de la Plateforme d'Initiative Locale d'Initiative Bruche Mossig Piémont,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de mise en œuvre de cette action dans le respect des dispositifs d'intervention économique,

6) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE BOURG-BRUCHE.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Bourg-Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2017 :

- **Réhabilitation BBC de La Mairie par la commune de Bourg Bruche.** Par délibération en date du 04 février 2017, Monsieur le Maire sollicite une aide de **20 000.00 €** sur un montant total de **370 543.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 251 109.00 €, la commune de Bourg Bruche apporte les **99 434.00 €** restants.
- **Réhabilitation de deux logements communaux dans la Mairie par la commune de Bourg Bruche.** Par délibération en date du 04 février 2017, Monsieur le Maire sollicite une aide de **30 000.00 €** sur un montant total de **150 097.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 54 800.00 €, la commune de Bourg Bruche apporte les **65 297.00 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2017.

7) COMPETENCE EAU-ASSAINISSEMENT : DIAGNOSTIC, ETAT DES LIEUX.

Dans l'objectif de préparer le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche en 2020, il serait opportun de réaliser un diagnostic et un état des lieux de la situation actuelle. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse propose d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités concernées. Une participation financière de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 80%, peut être mobilisée pour réaliser les études d'organisation locale des compétences de l'eau et de l'assainissement (transfert de compétences, préfiguration de compétences, structuration de la maîtrise d'ouvrage, stratégie financière...)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, en lien avec les syndicats territorialement compétents,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette étude et notamment les marchés publics à intervenir,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'études. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

8) « UNE ROSE...UN ESPOIR » DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Paul FISCHER, administrateur de l'association, ne prend pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter des roses pour un montant de 600.00 € pour l'opération « Une rose, un espoir » qui se déroulera dans la vallée de la Bruche, les 29 et 30 avril 2017.

9) SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : DEMANDES DE SUBVENTION.

a) DEMANDE DE SUBVENTION : SPORTIVE DE HAUT NIVEAU.

Monsieur le Président présente au Conseil la demande de subvention des parents de Mademoiselle Pauline DAHMANE à Muhlbach Sur Bruche.

Mademoiselle Pauline DAHMANE est collégienne dans un collège à Schiltigheim conventionné avec le CREPS d'Alsace. Elle participe aux championnats de France « Junior » et a été engagé dans les épreuves de sélection de l'équipe nationale de natation synchronisée pour 2016/2017.

Elle a été médaille d'argent (équipe) et médaille de bronze (duo) au championnat de France en été 2016 et a terminé 7ème aux Régionaux 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** Mademoiselle Pauline DAHMANE,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500.00 € (montant versé en 2016)**

REAFFIRME, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2017.

b) DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DOUBLE DRAGON KUNG-FU SHAOLIN

L'association Double Dragon Kung Fu Shaolin a qualifié une personne, en sanda, pour les championnats de France qui se sont déroulés à Saint Maur des Fossés les 18 et 19 mars 2017. Les frais de déplacement s'élèvent à 430.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **200.00 €**

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2017.

10) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de

- **416,00 €** due au titre de créances pour la restauration scolaire,

11) LOGEMENT INSALUBRE SAALES : DEMANDE DE SUBVENTION,

Madame Biehler est propriétaire de sa maison d'habitation au 13 rue Sainte Barbe à Saâles. Cette maison fait l'objet d'un dossier de sortie d'insalubrité déposé/engagé dans le cadre du PIG Renov'Habitat 67.

Le budget travaux a minima est bouclé avec :

- Les aides du PIG
- Une subvention de 800€ octroyée par Les Petits frères des Pauvres de la Vallée de la Bruche
- Un prêt missions sociales de PROCIVIS (5.183€ remboursable d'avril 2017 jusqu'en juin 2020).

Ce programme de travaux a minima n'intègre pas l'installation d'un système de chauffage répondant aux normes actuelles de sécurité.

L'installation d'un poêle à bois et d'un nouveau conduit de cheminé nécessiterait un budget supplémentaire de 4.400€.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la commune de Saâles la somme de 3 000.00 €.

DEMANDE à la commune de Saâles de mettre en place le dispositif d'aide avec Madame Evelyne Biehler.

12) DIVERS

SITE STEINHEIL : PROCÈS VERBAL D'ARPENTAGE

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté les principes d'aménagement du site Steinheil sur les communes de Rothau et La Broque.

La superficie totale du Site est de 43 864 m². L'emprise publique indispensable pour la conservation de différents éléments et la prise en compte des surfaces nécessaires à la voirie est évaluée à 34 781 m², soit 80 % de la surface totale .

Par courrier du 17 octobre 2016, la Comcom a sollicité le versement du FCTVA à concurrence de 80 % du montant total des dépenses, en faisant valoir que l'emprise publique sur le site de la Friche est de 34 781 m², soit 80 % de la surface totale (43 864 m²).

Par courrier du 03 février 2017, Monsieur le Préfet prend bonne note de cette information nouvelle et sera très attentif à la délibération qui actera la répartition définitive des espaces de la zone.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des principes d'aménagement du site,

DECIDE de faire réaliser un procès verbal d'arpentage du site

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		/	
Mme Patricia CASNER		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		Mme Andrée PHILBERT	
/		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
/		M. Marc GIROLD	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
/		M. Michel AUBRY	
Mme Marie Claude PADELLEC-ASLAN		M. Yves MATTERN	
/		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			